



Protéger ses biens de ses parents

Par **johanni**, le **21/01/2010** à **21:01**

Bonjour, rnJ'ai 22 ans. Avec ma compagne (nous sommes pacsé) nous avons prochainement l'intention d'acquérir un bien immobilier type T3. rnMes parents ne roulent pas sur l'or et je n'ai que très peu de liens avec eux. rnUn problème se pose à moi, je désire protéger mes finances et mes futurs biens dans l'hypothèse où un de mes parents (ils sont divorcés) désirerait, soit profiter de mon bien immobilier soit se mettre à ma charge prétextant ne plus pouvoir subvenir à leur besoins. rnMes craintes sont-elles fondées? rnJ'imagine que pour déclarer un enfant financièrement responsable de ses parents une enquête est effectuée pour savoir si c'est dans ses moyens. rnExiste-il donc une solution pour empêcher la prise en compte de ce bien immobilier lors d'une telle enquête : l'acheter sous couvert d'une société anonyme, l'acheter au nom de ma compagne (qui deviendra probablement un jour ma femme par mariage). Pour résumer je voudrai les empêcher de profiter de mes bien au cas où ils utiliserai un moyen légal pour m'y contraindre. rnMerci d'avance pour votre réponse.

Par **chris_idv**, le **21/01/2010** à **22:10**

Bonjour, rnrnSi vos parents utilisent un moyen légal à votre encontre vous ne pourrez pas échapper à vos obligations. rnrnUn peu de lecture à votre attention: rn<http://vosdroits.service-public.fr/F1196.xhtml> rnrnSalutations,